

- Nuancier communal – Commune de Mésigny 74 330 –

- Document annexe au règlement du Plan Local d'Urbanisme -

- Août 2007 -



Sophie Garcia
Coloriste- sociologue
3, bis passage de l'Eglise 74150 Rumilly
Tel: 06.23.90.02.75 - Mail: sophiegarcia.couleurs@yahoo.fr

Vision première du spectateur, la couleur, dans toutes ses dimensions et quel que soit le support investi, participe de l'environnement et entre pour une large part dans la composition et le caractère des paysages, ruraux comme urbains. Prodigieux outil de création d'ambiance et d'expression de l'espace dont elle contribue indéniablement à la mise en valeur, la couleur agit comme un révélateur de l'architecture. Dès lors que se profile la volonté de construire ou de réhabiliter, tout en conservant à la commune une authenticité et une identité, la couleur est un outil essentiel dans la valorisation du patrimoine, la requalification des constructions plus récentes, mais également l'intégration harmonieuse de tout nouvel élément du cadre bâti dans son environnement.



Perception de la couleur

Simplifiée dans sa lecture globale, et complexe dans sa vision élémentaire, la couleur change selon l'échelle et la distance de perception.

Perçue de loin, une architecture est appréhendée dans l'ensemble global du site dont elle devient un élément constitutif. C'est de cette perception lointaine et globale que dépend la qualité des couleurs du paysage.

A moindre distance, la perception élémentaire amène à une lecture plus détaillée de l'architecture dans laquelle les taches colorées s'affirment et prennent consistance de même qu'apparaissent les textures, matériaux et structures des constructions.

Aussi, pour une juste intégration des constructions dans le paysage, c'est à ces deux niveaux de perception qu'il faut satisfaire. La prise en considération des données environnementales mais également du caractère des édifices alentour apparaît alors indispensable.

Couleurs et contrastes

Dans un paysage où les tonalités de façade gravitent autour des bruns et des gris colorés, n'ont initialement pas une pigmentation éclatante, il est périlleux d'utiliser des tons vifs, par trop agressifs dans l'environnement. En revanche, dans certains cas, un accent de couleur vive peut être utilisé pour faire ressortir un ou des éléments ponctuels de l'architecture (porte d'entrée, volets...). Il reste cependant toujours plus élégant de jouer le contraste de valeur afin d'éviter la multiplication des tonalités, l'anarchie visuelle et par là, de préserver une harmonie dominante.

L'appréciation des couleurs se fait toujours par phénomène de contraste, une teinte n'étant jamais isolée mais en contact permanent avec une ou plusieurs teintes voisines. Aussi, tonalité et valeur (luminosité) sont les données fondamentales à prendre en considération lors du choix d'une teinte destinée à prendre place dans le paysage. A distance, le choix de la valeur vient en priorité (la luminosité étant perçue en amont de la tonalité). Ainsi une teinte trop claire ou vive, telle que blanc ou rose peut amener un contraste visuel trop fort dans un environnement végétalisé, alors qu'un mur de pierre ou d'enduit de valeur moyenne s'y fondera plus harmonieusement.

Couleur et lumière

La plupart des couleurs du paysage sont impermanentes, c'est-à-dire sans cesse modifiées sous l'effet des variations de la lumière, du renouvellement de la végétation au fil des saisons mais également de la patine du temps. A la base de la vision des couleurs, la lumière joue un rôle capital dans leur apparence, les transformant selon les heures du jour et les saisons. De plus, l'orientation du soleil détermine des ombres portées qui ont une incidence importante dans l'animation rythmique de l'architecture, dont elle accentue ou modifie les lignes et les proportions.

Dans la volonté de définition d'une palette communale pour l'architecture, adaptée le plus justement possible au paysage, ce sont les couleurs dites permanentes de l'environnement et des matériaux composant un édifice qui sont prises en considération. Le point de départ est alors le minéral, élément, par rapport à la lumière ou la végétation, le plus stable dans le paysage sur le plan de la couleur et à la base des matériaux d'architecture.

Évolution des couleurs de la construction

Dans un cadre rural de qualité, au cœur d'un village constitué de hameaux traditionnels entourés de terres agricoles, l'habitat se compose principalement de bâtiments anciens, notamment de vieilles fermes réhabilitées, et de constructions récentes regroupées autour de ces hameaux structurés porteurs d'identité et dont il importe de préserver le caractère patrimonial.

De tendance plutôt naturelle concernant les constructions traditionnelles, la gamme des façades s'éclaircit peu à peu avec le temps pour aller vers des tons plus lumineux mais également plus affirmés sur le plan coloré et qui participent de l'évolution des formes du paysage. Aussi, dans un cadre naturel étendu et vallonné où les points de vue sont multiples sur l'ensemble du territoire, la recherche de la juste intégration de la construction dans son environnement, par la couleur notamment, doit rester une préoccupation, ce pour la préservation de l'identité, du caractère rural particulier du village mais également de la protection de la richesse et la qualité du paysage.

Initialement construites avec des « matériaux trouvés sur place », les constructions traditionnelles agricoles présentent des façades relativement soutenues dans des gris faiblement colorés à tendance chaude, relevés d'abord par les tons du bois naturel ou dynamisés un peu plus tard, avec l'arrivée des volets métalliques, par des couleurs de menuiseries affirmées et contrastantes avec le caractère naturel de la façade. Ainsi bien que le bois soit très souvent présent dans ses tonalités naturelles de valeur moyenne à très foncée, il peut tout autant être coloré dans des tons profonds tels que des bleus pétrole, des bleus-verts, des vert sapin, des bordeaux ou encore des rouges brique. De loin comme de près, les matériaux naturels (pierre, bois...) permettent une juste intégration dans l'environnement et les menuiseries contrastées, dans des tons soutenus favorisent la lecture des volumes tout en apportant des touches de couleur vives dans le paysage. Sur le plan de la luminosité, façades et menuiseries sont souvent équivalentes, ce qui donne de près, une façade vivante et contrastée et de loin, une construction homogène, discrètement implantée dans le paysage.

Avec l'évolution des styles de constructions et l'apparition de matériaux nouveaux, des gammes de teintes autres se profilent sur les façades faisant ainsi place à des tons moins "grisés", toujours relativement neutres sur le plan coloré mais plus clairs tels que des blancs, blancs cassés, beiges, gris clairs, le plus souvent associés aux tonalités foncées du bois des menuiseries. Malgré un contraste clair/obscur marqué, (façades lumineuses / menuiseries foncées), le bois « entretient » le lien avec l'environnement naturel. Par la suite, si l'emploi des tonalités naturelles du bois pour les menuiseries et le bardage perdure, il s'associe de plus en plus à des façades plus colorées, gravitant autour de couleurs chaudes et pastel telles que des jaunes paille, ocre jaune, ocre rose... Au phénomène important et généralisé de « blanchiment » des constructions, succède une « re-coloration » d'abord discrète puis de plus en plus affirmée sur les constructions nouvelles.

En effet, c'est davantage dans l'ostentation que dans la discrétion que la coloration des habitations évolue aujourd'hui ; les constructions récentes proposent des couleurs de façades plus franches, plus vives (jaune, orangé, rose...) avec des ouvertures aux tonalités foncées reprenant celles du bois, mais également de nouvelles teintes très claires comme le jaune paille, jouant sur le "ton sur ton", ou plus neutres telles que le gris très clair ou encore le blanc pur. Ainsi de nouvelles associations colorées murs / menuiseries apparaissent dans des gammes éloignées de celles des matériaux naturels, pouvant occasionner de forts contrastes visuels avec le paysage environnant. De même, la gamme des toitures perd sa neutralité et évolue vers des teintes vives et soutenues, telles que des rouges orangé qui sont autant de points colorés immédiatement visibles et qui se fondent parfois difficilement dans le paysage naturel.

D'importance, l'enjeu est à la fois de préserver le caractère patrimonial des constructions traditionnelles, de conserver « l'esprit » des hameaux porteurs d'identité et de rechercher la meilleure intégration possible pour les nouvelles constructions, à l'environnement bâti et naturel existant. Dans le respect de l'identité et des particularités d'un village situé au cœur d'un cadre rural de qualité, il s'agit de valoriser le patrimoine, de s'inscrire, en parallèle et le plus justement possible, dans le sens de l'évolution et de la modernité, avec la préoccupation d'une évolution douce et raisonnée des formes du paysage.

Évolution des couleurs de la construction



Entre tradition.....



..... et modernité



Les palettes de couleurs

Chaque environnement présentant sa gamme de couleurs particulière, toute introduction de nouvelles teintes par le biais de l'architecture, doit se faire dans un souci d'intégration optimale des nouvelles constructions au paysage existant. Or, aujourd'hui, les matériaux de synthèse offrant de nombreuses possibilités d'utilisation de couleurs intenses, toujours plus éloignées des teintes traditionnelles ou des matériaux naturels, l'emploi aléatoire de la couleur s'avère délicat car le risque est grand de générer des contrastes visuels dissonants avec le paysage dans lequel les constructions ont pour vocation de s'intégrer.

Dans le souci de préserver la spécificité de ce paysage et d'enrayer la propagation anarchique de teintes trop artificielles ou "tapageuses", une stratégie créative et globale de la couleur s'impose qui passe par un recentrage de la politique de construction et de ravalement sur une charte de couleurs concertée, mise au point à partir et dans le respect de la gamme colorée de l'existant.

C'est pourquoi, du fait de l'infinité de possibilités qu'offre la couleur, c'est d'abord l'observation du paysage, puis le recensement et l'analyse des données dominantes des constructions qui permettent de saisir l'identité colorée du secteur et, par la suite, conditionnent la mise au point de gammes de teintes en adéquation avec les problématiques et la spécificité des lieux.

La synthèse des informations recueillies in situ, permet de mettre au jour des orientations légitimées, des gammes réduites de teintes, souples, permutable permettant diversité et liberté d'expression. L'harmonie des couleurs choisies est un atout considérable mis à la disposition des habitants pour réaliser la meilleure cohérence visuelle d'une habitation avec le site

Ces gammes colorées sont réparties sous forme de palettes répertoriant les éléments pertinents des constructions:

* La **palette générale** qui concerne les dominantes chromatiques architecturales représentant la majeure partie de la construction. Elle est constituée par les teintes des surfaces les plus importantes :

- les toitures
- les façades

* La **palette ponctuelle** qui est relative aux teintes des éléments secondaires ou de plus petite surface tels que :

- les ouvertures et menuiseries: portes, fenêtres, volets....
- le bardage et / ou les lambris de dessous de toit
- les éléments de décor

Mesures des couleurs

La couleur se définit et se mesure selon trois paramètres: la tonalité, la saturation et la clarté.

La **Tonalité** est la qualification pigmentaire de la couleur. Les tonalités de base ou couleurs primaires, sont au nombre de trois: bleu cyan, rouge magenta et jaune. Mélangées deux à deux, elles produisent les trois couleurs secondaires, vert, violet et orange. Les couples de couleurs complémentaires, justes et harmonieux pour l'œil, sont formés d'une couleur primaire associée à la secondaire issue du mélange des deux autres primaires. Par exemple, le violet, mélange du bleu et du rouge, est la couleur complémentaire du jaune.

La **Saturation** équivaut à la pureté pigmentaire d'une couleur et se mesure sur une échelle allant de la couleur pure au gris neutre. Plus un ton est vif, plus il est saturé; additionné de gris, il perd en pureté et devient déssaturé. Les gris colorés sont constitués de couleurs pures additionnées d'importantes quantités de gris. Ils s'opposent aux couleurs vives, teintes où la couleur pure est majoritaire. L'accent mis sur la saturation permet l'obtention de gris colorés subtils en accord avec les matériaux naturels et l'ambiance colorée du paysage.

La **Clarté** ou **Valeur** d'une couleur concerne l'intensité lumineuse d'une teinte et varie du très clair au très foncé. La valeur dépend de la quantité de noir ou de blanc ajoutée à la couleur. Plus la valeur est importante, plus la couleur est claire et lumineuse.

Inscrits dans un système universel de définition de la couleur, les trois nombres associés aux teintes proposées situent la tonalité, la saturation et la clarté (TSC).

Par exemple, concernant la teinte référencée 6 70 60 :

- 6 correspond à la position de la tonalité sur cercle chromatique. Ce degré (sur une échelle de 360) correspond à la partie des rouges oranges
 - Sur une échelle admise de 100 %,
 - 70 correspond à la saturation. La proportion de couleur pure est ici deux fois supérieure à celle du gris
 - 60 correspond à la clarté. La quantité de lumière renvoyée (luminosité) est ici moyenne
- Est donc ici référencé un rouge orangé assez saturé et relativement lumineux, soit un ocre rouge ou brique.



Sur les palettes proposées, les noms de couleurs associés aux indices de mesures ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne renvoient nullement aux références des fabricants.

Effets de surfaces

Le relief et la matière des éléments sur lesquels doit être apposée la couleur doivent être pris en compte dans le choix de la valeur (luminosité) d'une tonalité.

Une surface lisse réfléchit plus fortement la lumière qu'une surface structurée ou rugueuse. Par conséquent, la même tonalité paraîtra plus claire sur une surface lisse, le relief créant des ombres qui obscurcissent la valeur initiale de la couleur. Ainsi, plus la surface est lisse, plus il est important de foncer la clarté d'une couleur. Il est donc souhaitable de choisir une tonalité plus foncée qui paraîtra sur le mur toujours plus claire que sur l'échantillon.

Choix des couleurs

Quelles que soient la nature, l'échelle et la fonction d'un édifice pour lequel le choix de matériaux et de couleurs est à définir, une prise en considération du caractère du paysage ainsi que des constructions environnantes s'impose. Un édifice quel qu'il soit, fait partie d'un contexte. Il est toujours nécessaire de tenir compte des couleurs et des matériaux dominants du paysage, afin que le choix des tonalités de l'édifice à traiter soit cohérent avec le milieu, même si les teintes choisies sont contrastantes.

Il est souhaitable, dans une volonté de juste intégration à l'environnement d'observer en premier lieu les éléments du paysage et les édifices voisins afin de définir les tonalités puis les valeurs du bâtiment à traiter. Ensuite, il importe de tenir compte des dominantes que les matériaux des constructions voisines expriment en valeur et tonalité (luminosité et ambiance existante)

Suite à l'observation et la prise en considération des éléments dominants environnementaux, l'édifice lui-même est abordé en commençant toujours par la palette générale et la couleur de la surface apparente prédominante qui se trouve souvent être la toiture, choisie au regard des toitures alentour. En relation avec la teinte du toit est alors déterminée la couleur de la façade. Sont enfin appréhendées dans la palette ponctuelle, les menuiseries et autres éléments de détail de la construction. A ce stade, toute latitude est permise d'harmoniser les couleurs de l'édifice dans une ambiance "ton sur ton" (volets bruns sur façade jaune) ou au contraire dans des accords de couleurs plus contrastés.

Influencée par les préférences personnelles et la nécessité du respect de l'environnement existant, le choix de la coloration d'une construction s'appréhende élément par élément dans un processus allant du général au particulier:

- Prise en compte de l'environnement naturel
- Prise en compte des teintes des édifices voisins
- Choix de la couleur de toiture
- Choix de la couleur de façade
- Choix de la couleur des menuiseries
- Choix de la couleur du bardage et/ou des éléments architectoniques inhérents à la construction (retour de toit, balcons, ferronneries...)



Le Nuancier Communal

Pour les zones Ua et Ub

Vues d'ensemble...

Palette générale:

- la Toiture : 12 couleurs
- la Façade : 36 couleurs (12 tonalités sur trois degrés de clarté)

Palette ponctuelle :

- le Bardage : 24 couleurs (6 tonalités sur deux degrés de saturation et trois degrés de clarté)
- les Menuiseries : 16 couleurs

Exemples d'application: illustrations d'utilisations d'accords colorés sur une architecture

Pour la zone Uh, la zone Nb/Nbc et les bâtiment repérés patrimoniaux au titre de l'article L 123-1.7°

Vues d'ensemble...

Palette générale:

- la Toiture : 16 couleurs
- la Façade : 56 couleurs (14 tonalités sur quatre degrés de clarté)

Palette ponctuelle :

- les Menuiseries : 30 couleurs
- détail : les menuiseries
- détail : les lambris de dessous de toits

Exemples d'application: illustrations d'utilisations d'accords colorés sur une architecture

Pour les zones Uxa et Nx

Palette générale – palette ponctuelle:

La Façade – le Bardage - les Menuiseries : revêtement métallique et matériaux destinés à être enduits : 12 couleurs
: revêtement bois : 12 couleurs (3 tonalités sur deux degrés de saturation et deux de clarté)

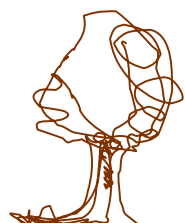
Annexe : Nuancier communal applicable aux zones Ua et Ub



Vues d'ensemble...



Habitations communales - Vues données à titre indicatif



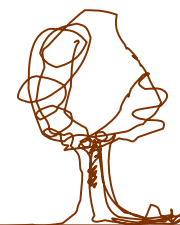


En amont du choix de coloration d'une construction inhérente à la zone Ub, une prise en considération de la position géographique et du contexte urbain apparaît indispensable, ce dans un objectif d'intégration harmonieuse de la construction à son environnement.

Concernant les habitations de même type « groupées » sur des secteurs définis Ub ou Ua, la coloration doit se faire en référence aux palettes préconisées pour ces zones (pages suivantes).

En revanche, toutes les constructions isolées et / ou situées en interface directe avec une zone Uh ou à proximité immédiate de constructions à caractère patrimonial, doivent être appréhendées, indépendamment de leur style, comme des éléments de cette zone, afin de s'inscrire au mieux dans l'ambiance dominante et le paysage alentour.

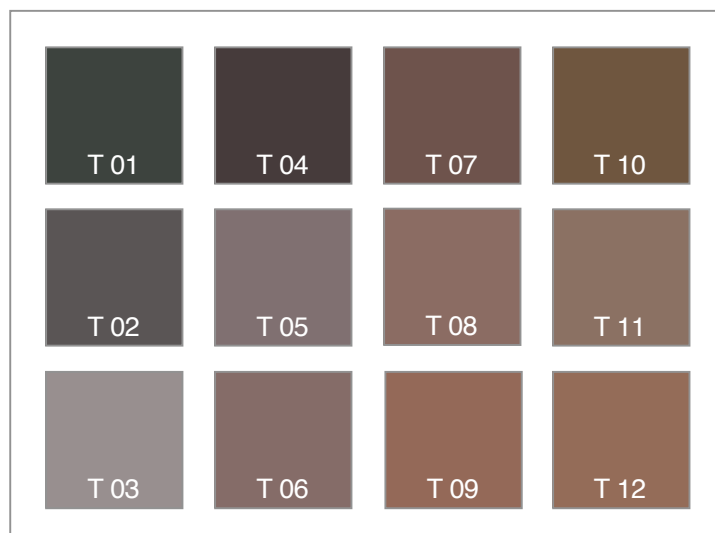
Aussi, relativement à ces constructions situées dans un « contexte » Uh, il est préconisé de se référer à la seconde partie du nuancier concernant les zones Uh, Nb /Nbc et les bâtiments repérés patrimoniaux au titre de l'article L 123-1.7° et d'appréhender la coloration de l'habitation à partir des palettes préconisées, ce dans une logique recherchée d'homogénéité sur les différents secteurs du territoire.



Annexe : Nuancier communal applicable aux zones Ua et Ub

Palette générale :

La Toiture



T 01 : vert noir	(120.08.20)
T 02 : gris moyen	(0.08.29)
T 03 : gris clair	(0.07.53)
T 04 : brun noir	(0.15.21)
T 05 : gris rose	(352.15.42)
T 06 : gris brun	(06.25.45)
T 07 : marron	(10.33.35)
T 08 : marron moyen	(14.33.47)
T 09 : ocre	(16.45.51)
T 10 : marron glacé foncé	(27.46.36)
T 11 : marron glacé moyen	(21.33.47)
T 12 : brun rouge	(19.45.51)

Élément d'importance dans une architecture, pour son impact et son rôle dans le paysage de loin comme de près, la toiture doit être choisie en premier lieu et au regard des constructions alentour.

Dominantes dans la construction communale existante, les teintes traditionnelles foncées grisées à tendance chaude font peu à peu la place à des tons plus colorés, plus vifs (rouge, orangé...) affirmant la présence des nouvelles constructions dans le paysage. D'où la nécessité, lors du choix de la teinte de la toiture et pour éviter des contrastes trop forts avec l'environnement existant, de s'inspirer de l'ambiance colorée alentour de la construction, dans la recherche d'une intégration la plus harmonieuse possible à l'ensemble.

La palette des toitures se compose de 12 tonalités de valeur moyenne à très foncée (dans la réalité et avec la luminosité, la teinte choisie paraîtra toujours un peu plus claire et un peu moins franche que sur l'échantillon). Les tons majoritairement présents dans l'environnement sont repris, et associés à d'autres plus froids et foncés qui peuvent tout autant s'intégrer dans le paysage naturel.

Dans une gamme claire à tendance chaude, la gamme des façades des habitations de la commune se décline en majorité autour des beiges, blancs cassés, ocres jaunes et roses clairs, de très peu à moyennement saturés et de gris colorés lumineux. Pour la plupart, les façades sont claires ou modérément soutenues, associées, le plus souvent à des teintes foncées pour ce qui concerne les menuiseries, les bardages, les balcons, dans une gamme de bruns et de marrons déclinée autour des différentes tonalités du bois. Pourtant, avec le temps, les couleurs des façades s'affirment et des teintes plus vives (jaune, ocre rose...) tendent à apparaître, générant des contrastes parfois forts dans l'environnement.

Aussi, du fait de l'impact visuel fort que peuvent produire, de loin comme de près, des tons trop saturés, (trop éloignés des teintes naturelles) il est préférable, surtout pour une construction isolée dans le paysage, de limiter l'utilisation des couleurs vives ou trop foncées aux menuiseries ou autres éléments de petite surface et de s'orienter vers des tons rompus, subtilement colorés, mais moyennement lumineux pour la façade. Ainsi, pour son impact fort dans un milieu naturel, le blanc pur est à éviter au profit d'un blanc cassé ou d'un gris clair légèrement teinté, choisi au regard des habitations alentour et, à l'échelle du paysage, dans la recherche d'une intégration harmonieuse à l'environnement existant.

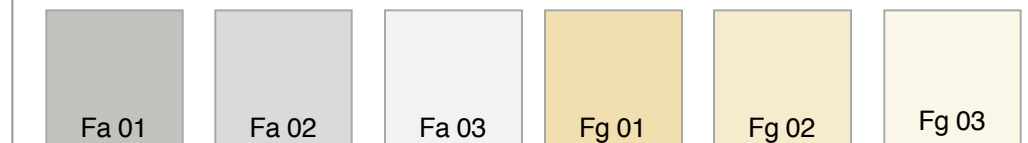
A dominante chaude, la palette des façades, composée de 12 tonalités exprimées dans un dégradé suivant trois degrés de clarté, valeur foncée, valeur moyenne, valeur claire, présente une gamme de 36 couleurs, dont les tons lumineux et les gris colorés présents dans le paysage, ainsi que quelques teintes dérivées. Les références des teintes de façade peuvent aider ensuite dans le choix du bardage et des menuiseries.

Annexe : Nuancier communal applicable aux zones Ua et Ub

Palette générale

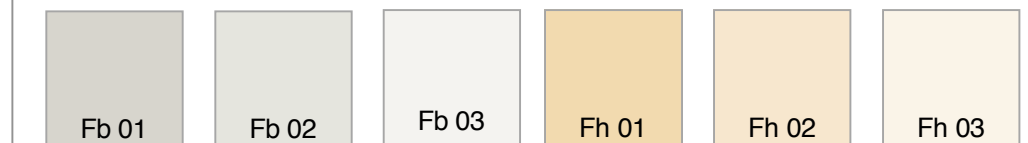
Les Façades

Fa 01 : gris vert foncé (90.03.72)
 Fa 02 : gris vert moyen (90.02.83)
 Fa 03 : gris vert clair (90.01.95)



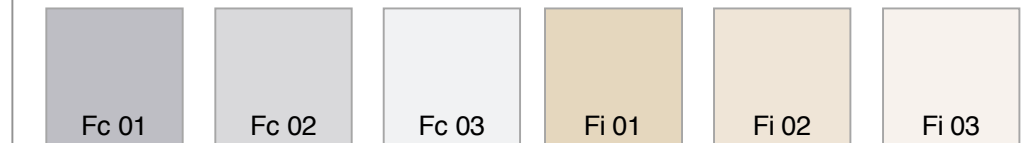
Fg 01 : ocre jaune foncé (43.33.94)
 Fg 02 : ocre jaune moyen (43.20.96)
 Fg 03 : ocre jaune clair (43.09.98)

Fb 01 : tilleul foncé (50.06.81)
 Fb 02 : tilleul moyen (50.04.88)
 Fb 03 : tilleul clair (50.02.95)



Fh 01 : miel foncé (38.33.94)
 Fh 02 : miel moyen (38.20.96)
 Fh 03 : miel clair (38.09.98)

Fc 01 : gris bleuté foncé (240.03.72)
 Fc 02 : gris bleuté moyen (240.02.83)
 Fc 03 : gris bleuté clair (240.01.95)



Fi 01 : beige foncé (38.20.87)
 Fi 02 : beige moyen (38.12.92)
 Fi 03 : beige clair (38.05.96)

Fd 01 : gris rosé foncé (330.03.72)
 Fd 02 : gris rosé moyen (330.02.83)
 Fd 03 : gris rosé clair (330.01.95)



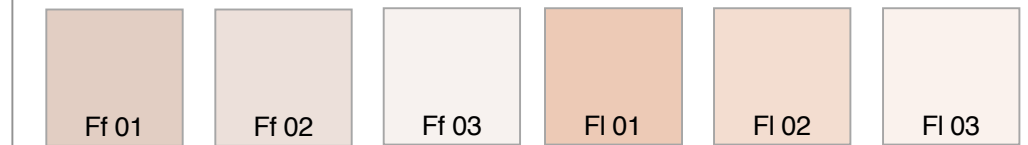
Fj 01 : ocre foncé (33.28.91)
 Fj 02 : ocre moyen (33.17.95)
 Fj 03 : ocre clair (33.07.98)

Fe 01 : rosé foncé (16.20.87)
 Fe 02 : rosé moyen (16.12.92)
 Fe 03 : rosé clair (16.05.96)



Fk 01 : orangé foncé (27.33.94)
 Fk 02 : orangé moyen (27.20.96)
 Fk 03 : orangé clair (27.09.98)

Ff 01 : beige rosé foncé (22.17.85)
 Ff 02 : beige rosé moyen (22.10.91)
 Ff 03 : beige rosé clair (22.04.96)



Fl 01 : ocre rose foncé (22.28.91)
 Fl 02 : ocre rose moyen (22.17.94)
 Fl 03 : ocre rose clair (22.07.98)

Annexe : Nuancier communal applicable aux zones Ua et Ub

Palette ponctuelle : Le Bardage



Ba 01 : brun violette foncé	(0.37.19)	Bd 01 : tabac foncé	(27.64.23)
Ba 02 : brun violette grisé	(0.27.32)	Bd 02 : tabac grisé	(27.48.36)
Ba 03 : brun violette	(0.37.34)	Bd 03 : tabac	(27.64.40)
Ba 04 : brun violette clair	(0.27.45)	Bd 04 : tabac clair	(27.48.51)
Bb 01 : brun rouge foncé	(14.64.23)	Be 01 : ocre brun foncé	(33.64.23)
Bb 02 : brun rouge grisé	(14.48.36)	Be 02 : ocre brun grisé	(33.48.36)
Bb 03 : brun rouge	(14.64.40)	Be 03 : ocre brun	(33.64.40)
Bb 04 : brun rouge clair	(14.48.51)	Be 04 : ocre brun clair	(33.48.51)
Bc 01 : marron foncé	(22.64.23)	Bf 01 : brun vert foncé	(40.37.19)
Bc 02 : marron grisé	(22.48.36)	Bf 02 : brun vert grisé	(40.27.32)
Bc 03 : marron	(22.64.40)	Bf 03 : brun vert	(40.37.34)
Bc 04 : marron clair	(22.48.51)	Bf 04 : brun vert clair	(40.27.45)

La majorité des constructions présentant un bardage bois, le plus souvent relativement foncé et de la couleur des menuiseries, la palette proposée est surtout inspirée des différentes teintes de ce matériau omniprésent dans le village. Élément d'importance dans l'architecture, son utilisation est préconisée.

Toutefois, pour un matériau autre, (style PVC), il importe de préserver « l'image » de la construction, par la couleur notamment, en choisissant parmi les teintes de la palette ici présentée et de privilégier les tons foncés. Les teintes trop vives ou trop claires sont déconseillées du fait de leur impact fort dans le paysage. De même, le blanc, trop lumineux est à éviter au profit d'un blanc cassé, un gris clair ou un beige.

Reprenant les teintes des façades et des menuiseries, le bardage doit être choisi en accord avec ces éléments. Il doit être plus foncé ou équivalent à la valeur (luminosité) des menuiseries.

La palette des bardages se compose de 6 tonalités allant du brun violette au brun vert, passant par différents bruns, exprimées dans un dégradé suivant trois degrés de clarté : valeur foncée, valeur moyenne, valeur claire et deux degrés de saturation (plus ou moins coloré)

Annexe : Nuancier communal applicable aux zones Ua et Ub

Palette ponctuelle : Les Menuiseries



M 01 : gris bleu foncé	(0.14.17)	M 09 : brun rouge foncé	(11.60.22)
M 02 : gris vert foncé	(48.22.18)	M 10 : bordeaux	(16.61.28)
M 03 : vert foncé	(52.33.19)	M 11 : ocre brun moyen	(22.60.42)
M 04 : tilleul grisé (70.20.38)		M 12 : rouge brique	(19.80.49)
M 05 : brun vert foncé	(44.60.22)	M 13 : brun foncé	(16.49.21)
M 06 : kaki foncé	(41.61.28)	M 14 : brun ocré	(33.81.26)
M 07 : marron	(36.70.30)	M 15 : caramel	(27.71.45)
M 08 : taupe	(30.48.39)	M 16 : jaune safran moyen	(39.71.67)

Destinées aux éléments de détail de l'architecture tels que portes, volets, fenêtres... les couleurs de cette palette sont inspirées des dominantes existantes mais également des nouvelles teintes qui apparaissent dans la construction et le paysage.

Dès lors la toiture et la façade choisies, il est conseillé de rester dans les mêmes teintes pour les menuiseries (et le bardage) mais plus affirmées sur le plan de l'intensité colorée, (par exemple des volets bordeaux sur une façade rosée). Elles peuvent être choisies soit pour créer une ambiance en camaïeu ("ton sur ton") sur la façade en ne faisant compter qu'une différence de valeur, plus claire ou plus foncée, soit pour créer un contraste fort ou moyen, donné par exemple par une tonalité verte modérée sur une façade ocre rouge très claire.

Sur façade claire, les menuiseries de valeur moyenne ou foncée sont préférables aux teintes claires et trop vives. Sur façade colorée (rose, jaune...), de valeur moyenne, les tons chauds et foncés du bois sont conseillés.

Dans un souci de préservation de l'identité du village, les matériaux autres que le bois ou le métal peint sont à éviter de même que les tons trop clairs. Toutefois, si les volets sont en PVC par exemple, la teinte doit rester en harmonie avec le caractère de la construction et si le choix s'oriente vers des tons clairs, le blanc pur, trop lumineux et «artificiel» dans un milieu rural, doit être modéré au profit d'un gris légèrement teinté.

Il reste préférable de composer avec peu de couleurs et de faire jouer la clarté plutôt que risquer des accords dissonants en utilisant trop de couleurs différentes et contrastées entre elles et avec l'environnement.

A dominante chaude, la palette s'inspire des teintes existantes et se compose de 16 tonalités, de valeur moyenne à foncée et de saturation relativement élevée.

Sur les palettes proposées, les noms des couleurs associés aux indices de mesures ne sont donnés qu'à titre d'indication et ne renvoient nullement aux références des fabricants de peintures.

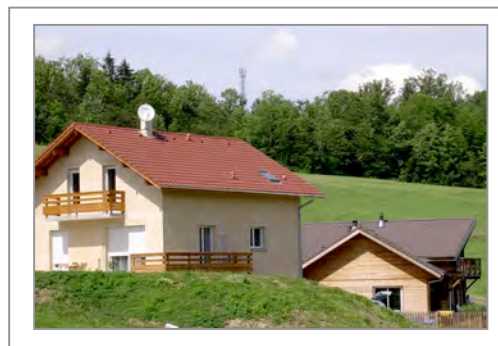
Exemples d'accords colorés applicables aux constructions récentes



Ton sur ton : une couleur



Camaïeu jaune



En contraste : deux couleurs



Jaune pâle / bordeaux

Déclinée en clarté et / ou en saturation, une même couleur décomposée en plusieurs teintes peut servir la coloration d'une construction.

Sont ici présentés trois exemples de coloration monochrome d'une habitation (jaune, rose et vert) pour lesquels la toiture, le fond de façade ainsi que les menuiseries sont issus d'une même seule couleur.

Une coloration en camaïeu atténué le contraste clair/obscur généré par une façade très claire associée à des volets foncés et transforme notablement l'aspect de la construction, son image et l'impression dégagée.



Camaïeu rose

A partir de couleurs complémentaires ou d'une association gris coloré/couleur, la construction s'affirme tout en conservant une certaine harmonie, générée par une façade faiblement colorée associée à des menuiseries et une toiture issus d'une même teinte et qui concourent à l'intégration de la construction dans le paysage.



Gris clair / marron foncé



Camaïeu vert



Gris bleu pâle / brun orangé



Rose pâle / vert foncé

Annexe : Nuancier communal applicable aux zones Uh, Nb/Nbc et aux bâtiments repérés patrimoniaux au titre de l'article L 123-1.7°



Vues d'ensemble...



Bâtiments communaux anciens - Vues données à titre indicatif





Dans une volonté d'homogénéité à l'échelle du territoire et du fait de leur caractère spécifique (habitat dispersé constitué d'habitations récentes et également de fermes anciennes), les zones Nb et Nbc, sont volontairement associées aux zones Uh. Ainsi, les règles applicables à ces zones doivent être identiques à celles des zones Uh et aux bâtiments repérés patrimoniaux au titre de l'article L 123-1.7°.

Dès lors, compte tenu de leur situation géographique et de leur contexte d'implantation les constructions des zones Nb et Nbc, qui ne sont pas situées dans des secteurs de développement urbain, doivent être appréhendées sur le plan de la coloration, avec la même logique que celle relative aux constructions patrimoniales, ce toujours dans une même volonté d'insertion harmonieuse de l'architecture dans l'environnement existant et le respect du paysage naturel.



Palette générale : La Toiture



T 01: gris violine foncé	(322.15.21)	T 09: ocre gris foncé	(36.33.24)
T 02: gris bleuté moyen	(280.07.33)	T 10: ocre gris moyen	(32.33.33)
T 03: gris moyen	(350.07.33)	T 11: ocre foncé	(26.33.38)
T 04: gris rosé moyen	(0.14.34)	T 12: ocre	(20.33.47)
T 05 : anthracite	(30.15.21)	T 13: brun foncé	(21.33.24)
T 06 : gris foncé	(18.13.29)	T 14:bordeaux foncé	(17.48.26)
T 07: taupe foncé	(23.20.35)	T 15: bordeaux grisé	(11.33.33)
T 08: marron glacé	(15.15.42	T 16: gris rosé clair	(11.15.42)

Élément d'importance dans une architecture, pour son impact et son rôle dans le paysage de loin comme de près, la toiture doit être choisie en premier lieu et au regard des constructions alentour.

Il importe en effet, dans la recherche d'une intégration harmonieuse de la construction au paysage, de conserver et prolonger l'esprit et le caractère des bâtiments traditionnels qui ont apporté les premières touches colorées dans l'environnement tout en s'y intégrant dans la « discrétion ». C'est pourquoi, lors d'une réhabilitation par exemple, il importe d'éviter les teintes trop vives ou trop claires et de se laisser guider par les indications données par les constructions de même style.

Sauf concernant quelques bâtiments récemment réhabilités présentant des tons vifs (rouge orangé), les toitures, inspirées des matériaux naturels, se présentent dans une gamme à dominante grise dont les teintes relativement foncées gravitent autour des gris neutres et de gris colorés chauds (brun rouge, gris ocré...)

La palette se compose de 16 tonalités de valeur moyenne à foncée (dans la réalité et avec la luminosité, la teinte choisie paraîtra toujours un peu plus claire et un peu moins franche que sur l'échantillon) et se décline autour de gris peu colorés chauds et froids et de gris ocrés et gris bruns foncés relativement saturés.

Fa 01	Fa 02	Fa 03	Fa 04	Fh 01	Fh 02	Fh 03	Fh 04
Fb 01	Fb 02	Fb 03	Fb 04	Fi 01	Fi 02	Fi 03	Fi 04
Fc 01	Fc 02	Fc 03	Fc 04	Fj 01	Fj 02	Fj 03	Fj 04
Fd 01	Fd 02	Fd 03	Fd 04	Fk 01	Fk 02	Fk 03	Fk 04
Fe 01	Fe 02	Fe 03	Fe 04	Fl 01	Fl 02	Fl 03	Fl 04
Ff 01	Ff 02	Ff 03	Ff 04	Fm 01	Fm 02	Fm 03	Fm 04
Fg 01	Fg 02	Fg 03	Fg 04	Fn 01	Fn 02	Fn 03	Fn 04

Palette générale : La Façade

Dans une ambiance colorée issue des matériaux naturels, les teintes des façades des bâtiments repérés patrimoniaux gravitent autour des gris neutres et gris colorés plutôt chauds, ocre, ocre rose et jaune. Les couleurs sont rarement saturées, la clarté souvent moyenne. La façade peut être relativement colorée, mais l'emploi de tons trop vifs ou trop contrastés avec le paysage environnant reste à éviter. Le choix de la tonalité peut être orienté par la toiture; la valeur (clarté) doit s'approcher de celle des bâtiments alentour ou du même style.

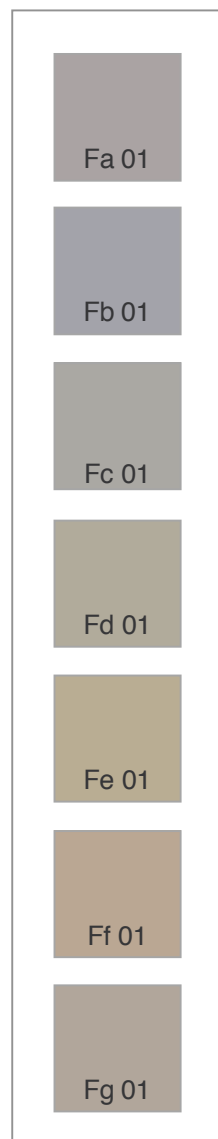
La palette de couleurs des façades, inspirée des tons lumineux et gris colorés présents dans le village, assortis de quelques teintes dérivées, se compose de 14 tonalités exprimées, chacune dans trois niveaux de saturation (de la couleur pure au gris) et dans un dégradé suivant quatre degrés de clarté: valeur foncée, valeur moyenne, valeur claire, valeur très claire (pâle).

Dans le respect de ses spécificités et de son caractère patrimonial, la coloration doit contribuer à la valorisation du bâtiment ancien tout en participant, dans une logique d'accompagnement, à sa juste intégration au coeur des hameaux, dont il importe de préserver l'identité.

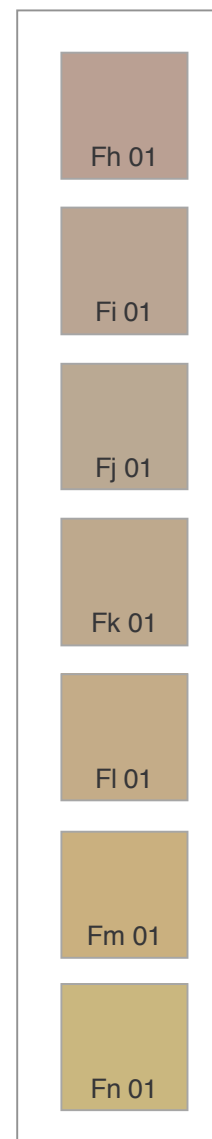
Annexe : Nuancier communal applicable aux zones Uh, Nb/Nbc et aux bâtiments repérés patrimoniaux au titre de l'article L 123-1.7°

Palette générale :

La Façade



Fa 01 : gris foncé	(0.05.60)
Fa 02 : gris moyen	(0.03.72)
Fa 03 : gris clair	(0.02.83)
Fa 04 : gris pâle	(0.01.95)
Fb 01 : gris bleuté foncé	(240.05.60)
Fb 02 : gris bleuté moyen	(240.03.72)
Fb 03 : gris bleuté clair	(240.02.83)
Fb 04 : gris bleuté pâle	(240.01.95)
Fc 01 : gris vert foncé	(45.05.60)
Fc 02 : gris vert moyen	(45.03.72)
Fc 03 : gris vert clair	(45.02.83)
Fc 04 : gris vert pâle	(45.01.95)
Fd 01 : kaki foncé	(43.15.64)
Fd 02 : kaki moyen	(43.10.74)
Fd 03 : kaki clair	(43.05.84)
Fd 04 : kaki pâle	(43.02.95)
Fe 01 : gris jaune foncé	(40.25.67)
Fe 02 : gris jaune moyen	(40.15.76)
Fe 03 : gris jaune clair	(40.08.86)
Fe 04 : gris jaune pâle	(40.02.95)
Ff 01 : taupe foncé	(31.25.67)
Ff 02 : taupe moyen	(31.15.76)
Ff 03 : taupe clair	(31.08.86)
Ff 04 : taupe pâle	(31.02.95)
Fg 01 : marron glacé foncé	(30.15.64)
Fg 02 : marron glacé moyen	(30.10.74)
Fg 03 : marron glacé clair	(30.05.84)
Fg 04 : marron glacé pâle	(30.02.95)



Fh 01 : vieux rose foncé	(19.25.67)
Fh 02 : vieux rose moyen	(19.15.76)
Fh 03 : vieux rose clair	(19.08.86)
Fh 04 : vieux rose pâle	(19.02.95)
Fi 01 : gris rosé foncé	(29.25.67)
Fi 02 : gris rosé moyen	(29.15.76)
Fi 03 : gris rosé clair	(29.08.86)
Fi 04 : gris rosé pâle	(29.02.95)
Fj 01 : gris ocré foncé	(34.25.67)
Fj 02 : gris ocré moyen	(34.15.76)
Fj 03 : gris ocré clair	(34.08.86)
Fj 04 : gris ocré pâle	(34.02.95)
Fk 01 : ocre jaune foncé	(33.31.69)
Fk 02 : ocre jaune moyen	(33.19.78)
Fk 03 : ocre jaune clair	(33.10.87)
Fk 04 : ocre jaune pâle	(33.03.96)
Fl 01 : caramel foncé	(35.36.72)
Fl 02 : caramel moyen	(35.24.80)
Fl 03 : caramel clair	(35.13.88)
Fl 04 : caramel pâle	(35.04.96)
Fm 01 : miel foncé	(39.43.75)
Fm 02 : miel moyen	(39.28.82)
Fm 03 : miel clair	(39.16.89)
Fm 04 : miel pâle	(39.05.96)
Fn 01 : jaune safrané foncé	(45.43.75)
Fn 02 : jaune safrané moyen	(45.28.82)
Fn 03 : jaune safrané clair	(45.16.89)
Fn 04 : jaune safrané pâle	(45.05.96)



Détails: les menuiseries



Palette ponctuelle : Les Menuiseries

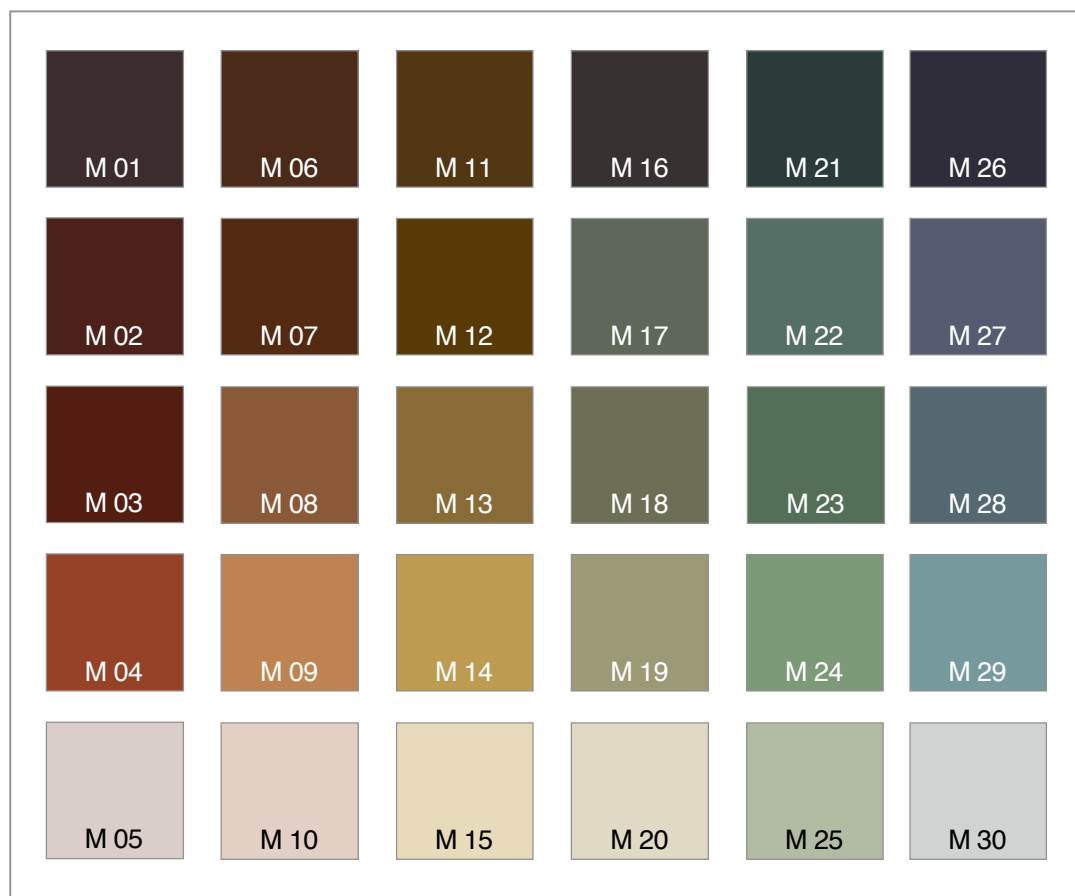
Les couleurs de cette palette sont destinées aux éléments de détail de l'architecture tels que portes, volets, fenêtres... Partagée entre tons chauds et tons froids, la palette se compose de 30 tonalités exprimées dans divers degrés de clarté et de saturation et s'inspire des teintes habituelles inhérentes aux constructions anciennes, dont les façades le plus souvent "neutres", grisées, sont dynamisées par ces tons francs (vert foncé, vert bleu, brique...) plus ou moins soutenus mais qui restent en harmonie avec l'histoire des constructions et le paysage naturel environnant.

Sur des façades "grisées" «de valeur moyenne et foncée, les couleurs franches et sombres sont conseillées; sur les façades plus colorées (ocre, gris rosé...), l'utilisation du bois, dans ses tons foncés est préconisée. Comme pour les constructions traditionnelles, la porte d'entrée peut être d'une teinte autre que les volets (bois naturel).

Dans un souci de préservation du caractère rural du bâtiment, les matériaux autres que le bois ou le métal peint sont à éviter de même que les tons trop clairs. Toutefois, si les volets sont en PVC par exemple, la teinte doit rester en harmonie avec le caractère de la construction et si le choix s'oriente vers des tons clairs, le blanc pur, trop lumineux et «artificiel» dans un milieu rural, doit être modéré au profit d'un gris légèrement teinté.

Sur les palettes proposées, les noms des couleurs associés aux indices de mesures ne sont donnés qu'à titre d'indication et ne renvoient nullement aux références des fabricants de peintures.

Palette ponctuelle : Les Menuiseries



M 01 : noir violine	(355.26.18)
M 02 : grenat foncé	(06.64.23)
M 03 : bordeaux	(08.77.25)
M 04 : rouge brique	(11.77.51)
M 05 : gris rosé clair	(13.09.82)
M 06 : marron foncé	(17.64.23)
M 07 : chocolat	(20.77.25)
M 08 : caramel	(23.64.46)
M 09 : orangé	(26.64.69)
M 10 : beige rosé clair	(28.16.85)
M 11 : brun	(31.77.25)
M 12 : brun moyen	(34.87.28)
M 13 : safran foncé	(37.64.46)
M 14 : miel	(40.64.69)
M 15 : ocre jaune clair	(43.23.89)
M 16 : noir rouge	(0.10.16)
M 17 : vert de gris	(105.14.34)
M 18 : vert olive	(67.28.36)
M 19 : tilleul	(57.27.55)
M 20 : ocre vert clair	(49.16.85)
M 21 : vert foncé	(170.26.18)
M 22 : vert sapin moyen	(155.28.36)
M 23 : vert bouteille	(129.28.36)
M 24 : vert gazon	(112.27.55)
M 25 : lichen clair	(84.17.69)
M 26 : bleu cobalt foncé	(255.26.18)
M 27 : bleu marine	(226.28.36)
M 28 : bleu canard	(196.28.36)
M 29 : turquoise clair	(183.27.55)
M 30 : gris vert clair	(165.02.79)



Détails: les lambris de dessous de toits

Bâtiments communaux anciens - Vues données à titre indicatif



Très présent sur les constructions récentes, le bardage ne trouve manifestement pas sa place ou très peu, (parfois sur la moitié supérieure d'un côté du bâtiment) sur les façades des constructions traditionnelles.

En revanche, les lambris de dessous de toit ont leur importance sur ces constructions anciennes. Inscrits dans l'histoire de l'architecture traditionnelle, en bois souvent brut et foncé ou parfois peint, ils habillent le retour du toit et les angles entre la toiture et la façade et s'imposent, par la surface colorée qu'ils dévoilent, comme une composante de l'architecture à prendre en considération, notamment lors des réhabilitations.



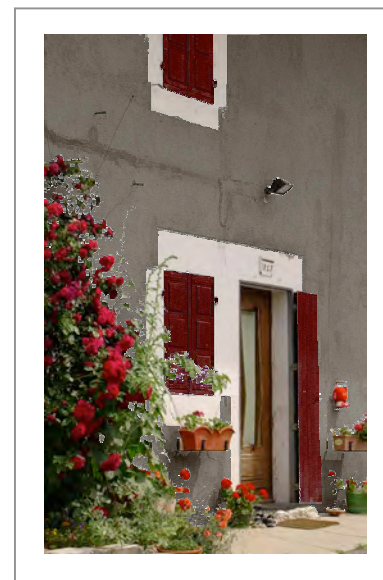
Cet élément architectural qui joue un rôle dans l'image particulière de la construction doit être travaillé, sur le plan coloré, dans une logique « d'accompagnement », s'inscrire dans la discrétion sur une façade dont il doit respecter le caractère et participer à la mise en valeur.

Reprenant le plus souvent les différentes teintes du bois naturel, il est, traditionnellement, de la même tonalité que les menuiseries; s'il est parfois coloré (vert clair, vert moyen, caramel...), c'est toujours en relation avec la toiture, la façade et surtout les menuiseries. A choisir dans la palette des menuiseries, la teinte du lambris doit s'harmoniser avec elles et participer à l'unité de l'ensemble de la construction.

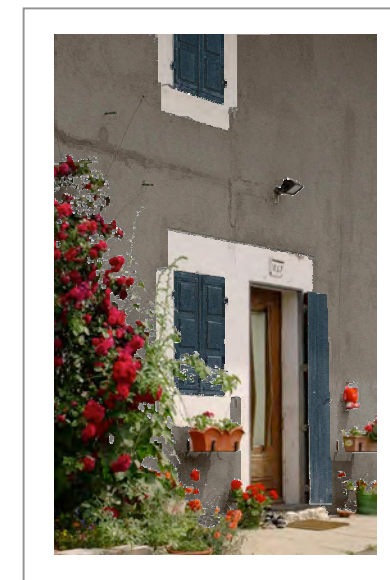


Exemples d'accords colorés applicables aux constructions traditionnelles

Traditionnellement, les constructions anciennes présentent des ambiances colorées issues des matériaux bruts, permettant leur intégration au paysage naturel dans la nuance et la discrétion. Avec le temps, les menuiseries se colorent de manière plus osée mais le plus souvent dans une valeur (clarté), qui reste proche de celle des murs.



Rouge bordeaux



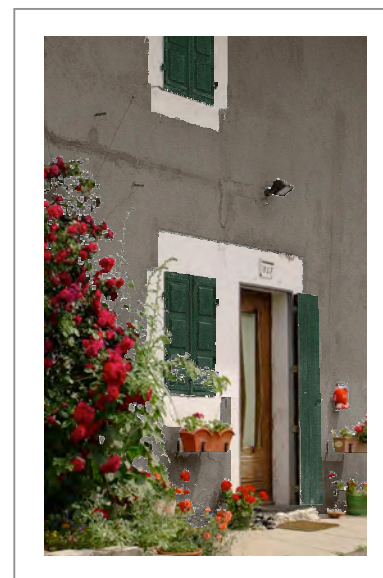
Bleu pétrole

Ainsi, lors d'une réhabilitation par exemple, si toutes les tonalités, surtout foncées, du bois brut sont adaptées, l'emploi de couleurs affirmées reste également en relation avec l'histoire de l'architecture et le paysage environnant.

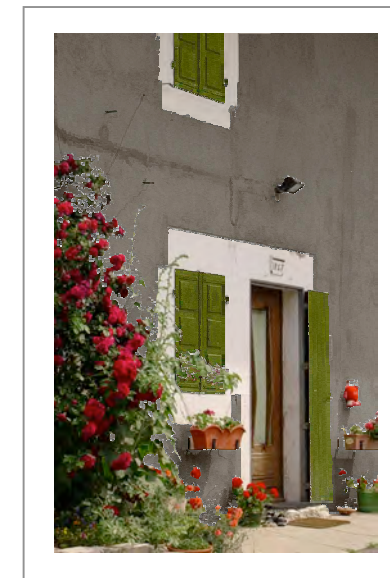
Dans une perception lointaine, la construction signale sa présence sans dénoter avec l'ambiance naturelle existante; dans une lecture proche, par le contraste de tonalité donné par une façade brute associée à des volets colorés, elle affirme son caractère et sa singularité. Conservés dans une teinte très claire, les encadrements des portes et fenêtres apportent de l'animation à la façade

Dans l'esprit des accords colorés relatifs aux constructions traditionnelles observés sur le territoire communal, sont ici proposées quatre possibilités de coloration avec des menuiseries de même valeur que la façade dans des tonalités soutenues de rouge bordeaux, de bleu pétrole, de vert sapin et de vert anis.

A partir d'un même fond de façade, ici, relativement neutre et soutenu, un simple changement de coloration des menuiseries transforme notablement la physionomie de la construction, et par là, son image tout en préservant son caractère particulier



Vert sapin



Vert anis

Annexe : Nuancier communal applicable aux zones Uxa et Nx

Façade – Bardage - Menuiseries

Revêtement bois



Ba 01 : brun violette foncé (0.37.19)
Ba 02 : brun violette (0.37.34)
Ba 03 : brun violette grisé (0.27.32)
Ba 04 : brun violette clair (0.27.45)

Bb 01 : brun rouge foncé (14.64.23)
Bb 02 : brun rouge moyen (14.64.40)
Bb 03 : brun rouge grisé (14.48.36)
Bb 04 : brun rouge clair (14.48.51)

Bc 01 : brun ocre foncé (27.64.23)
Bc 02 : brun ocre (27.64.40)
Bc 03 : brun ocre grisé (27.48.36)
Bc 04 : brun ocre clair (27.48.51)

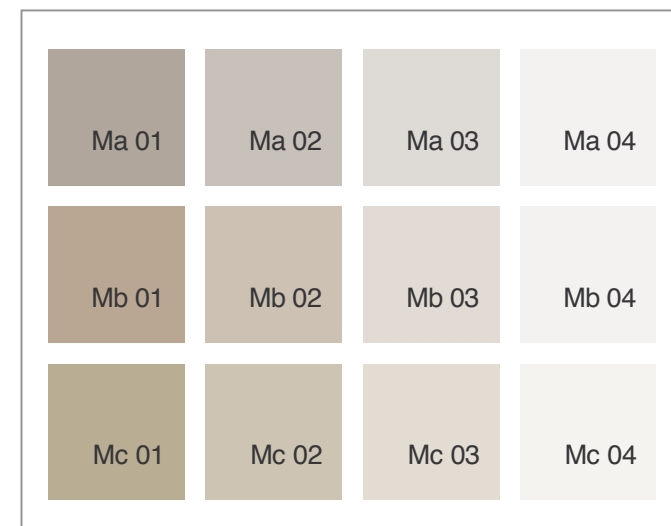
Dans une volonté de préservation d'une unité sur l'ensemble du village, la palette destinée aux revêtements bois et métallique s'inspire des teintes dominantes et des gammes proposées relatives aux façades et bardages des constructions, ce, pour une intégration discrète et harmonieuse des bâtiments industriels au sein du territoire communal

Ces bâtiments ont pour particularité l'image de marque de la société qu'ils représentent et qui s'exprime dans une ou plusieurs couleurs normalisées. Toutefois, ces teintes spécifiques sont à réserver à l'enseigne et / ou à quelques ponctuations de l'architecture et leur utilisation n'est pas souhaitable pour la palette générale des bâtiments qui doivent s'intégrer d'abord et sans fort contraste, à leur environnement.

Les couleurs pures, trop vives sont à éviter. De même, un blanc faiblement coloré ou grisé est préférable au blanc pur trop lumineux dans un environnement naturel.

La gamme des revêtements se compose de 3 tonalités déclinées dans deux degrés de saturation et deux degrés de clarté. Le choix de la coloration pour les volumes importants des bâtiments industriels, doit rester guidé par l'ambiance colorée alentour.

Revêtement métallique ou matériaux destinés à être enduits



Ma 01 : gris taupe foncé (30.15.64)
Ma 02 : gris taupe moyen (30.10.74)
Ma 03 : gris taupe clair (30.05.84)
Ma 04 : gris taupe pâle (30.02.95)

Mb 01 : gris ocre moyen (31.25.67)
Mb 02 : gris ocre clair (31.15.76)
Mb 03 : gris terre moyen (31.08.86)
Mb 04 : gris terre clair (31.02.95)

Mc 01 : gris ocre jaune moyen (40.25.67)
Mc 02 : gris ocre jaune clair (40.15.76)
Mc 03 : gris ocre jaune moyen (40.08.86)
Mc 04 : gris ocre jaune clair (40.02.95)

Sophie Garcia
Coloriste- sociologue
3, bis passage de l'Eglise 74150 Rumilly
Tel: 06.23.90.02.75 - Mail: sophiegarcia.couleurs@yahoo.fr

